

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 3 février 2014, à 20 h, à laquelle assistaient les conseillers Patrice Quenneville, Ghislain Smith et les conseillères Aline Perry et Carmelle Mathurin, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient absents, les conseillers Réginald Cotton et Nelson O'Connor.

Étaient également présents, M. Jocelyn Villeneuve, directeur du Service d'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement et directeur par intérim des Travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs et M. Sébastien Fournier, directeur général et greffier-adjoint.

À 20 h 02, M. le Maire déclare la séance ouverte.

M. le Maire informe que les points suivants sont ajoutés aux affaires nouvelles :

- a) ouverture de soumissions – Fourniture d'habits de combat pour le service des incendies;
- b) achat d'une station de remplissage pour cylindres d'appareil respiratoire pour la caserne de Gaspé;
- c) quai de l'Anse-à-Valleau ;
- d) fond de défense du règlement dit de Saint-Bonaventure ;
- e) demande d'une nouvelle cartographie officielle de la zone inondable du secteur de Rivière-au-Renard et Corte-Réal ;
- f) paiement de facture – Groupe Voyer inc. ;
- g) paiement de facture – Mines Seleine ;
- h) aide financière pour le comité du 100<sup>e</sup> anniversaire de la paroisse de St-Maurice-de-l'Échourie ;

Les points à l'ordre du jour sont donc les suivants :

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4.- **RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
  - a) rapport du maire;

- b) état des revenus et dépenses;
- 5.- **RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 6.- **ACCEPTATION DES COMPTES**
- a) comptes du mois;
- 7.- **OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
- a) acceptation de soumission pour l'évaluation des scénarios de conception, plans, devis et demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement d'écocentres;
  - b) acceptation de soumission pour effectuer les plans, devis et la surveillance pour des travaux de mise en place de débitmètres pour la sectorisation des réseaux d'aqueduc dans le grand Gaspé;
  - c) ouverture de soumission – Entretien du réseau d'éclairage public;
- 8.- **SERVICES MUNICIPAUX**
- 8.1 **Protection contre les incendies**
- 8.2 **Urbanisme, aménagement et environnement**
- a) prolongement du mandat de deux membres du Comité Consultatif d'urbanisme;
- 8.3 **Loisirs et culture**
- a) fermeture de la rue de la Reine pour 2 activités hivernales;
  - b) subventions « Volet 2) accordées aux organismes de sport, plein air, loisirs et culture – 1<sup>ère</sup> session 2014;
  - c) reconnaissance de l'organisme Centre polyvalent d'organismes communautaires de Gaspé (CPOC);
  - d) projet d'intégration des arts à l'architecture de la salle de spectacles de Gaspé;
  - e) salle de spectacles de Gaspé Lot 2 – Acceptation de demandes de changements aux travaux de construction n° 5;
  - f) aide financière 2014 pour différents organismes;
- 8.4 **Travaux publics**
- a) achat de comptoirs vitrés pour l'aménagement de la maison Horatio – Berceau du Canada;
  - b) acceptation de proposition pour la réplique de l'avion de Jacques-de-Lesseps – Berceau du Canada;

- c) déplacement d'une porte extérieure à l'Auberge des Commandants – projet rue de la Cathédrale;

#### **8.5 Services administratifs**

#### **8.6 Services juridiques et Greffe**

- a) offre de cession à titre gratuit – Lot 341-3, canton de Fox, circonscription foncière de Ste-Anne-des-Monts – Ministère des transports;
- b) cession des lots 4 054 755 et 4 054 766, cadastre du Québec par le Ministère de l'agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec (M.A.P.A.Q.);
- c) émission d'obligations au montant de 6 547 000 \$;
- d) commission municipale – Accueil Blanche Goulet de Gaspé inc. (184, rue de la Reine);
- e) commission municipale – Accueil Blanche Goulet de Gaspé inc. (boulevard de Douglas);
- f) adoption du plan d'action 2013 à l'égard des personnes handicapées;
- g) vente d'une parcelle de lot – Servitude de non-accès – Ministère des Transports du Québec – Reconstruction des routes 132 et 197 dans le secteur de Rivière-au-Renard;

#### **8.7 Direction générale**

- a) Journées de la persévérance scolaire;
- b) examen du protocole du service Canadien;
- c) fermeture possible le samedi et ajustement des heures durant la semaine – Bureaux de poste de Forillon et de Cap-des-Rosiers;
- d) projet d'intégration des arts à l'architecture – Carrefour intermodal – Contrat maquette;
- e) service postal canadien – Mesures pour l'amélioration du protocole du service postal canadien;
- f) embauche d'une personne pour le poste d'animateur ou animatrice en sports et loisirs;

### **9.- ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

#### **10.- AVIS DE MOTION**

- a) règlement décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la Ville de Gaspé et remplaçant le règlement 1153-11;

#### **11.- RAPPORT DES COMITÉS**

## 12.- AFFAIRES NOUVELLES

- a) ouverture de soumissions – Fourniture d’habits de combat pour le service des incendies;
- b) achat d’une station de remplissage pour cylindres d’appareil respiratoire pour la caserne de Gaspé;
- c) quai de l’Anse-à-Valleau ;
- d) fond de défense du règlement dit de Saint-Bonaventure ;
- e) demande d’une nouvelle cartographie officielle de la zone inondable du secteur de Rivière-au-Renard et Corte-Réal ;
- f) paiement de facture – Groupe Voyer inc. ;
- g) paiement de facture – Mines Seleine ;
- h) aide financière pour le comité du 100<sup>e</sup> anniversaire de la paroisse de St-Maurice-de-l’Échourie ;

## 13.- QUESTIONS DU PUBLIC

RÉS. 14-02-01

### ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l’unanimité,

QUE l’ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

RÉS. 14-02-02

### ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

IL est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l’unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 13 et 27 janvier 2014, résolutions 14-01-01 à 14-01-48 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

M. le Maire fait le point :

- 1<sup>re</sup> séance télévisée de l’année... Même si un peu tard : Bonne Année 2014 à tous les citoyen(ne)s, au personnel de la Ville de Gaspé et à mes collègues du Conseil.
- Je me permets également, en cette Semaine nationale des enseignantes et enseignants, ce souhaiter une bonne semaine à tous ceux et celles qui instruisent nos enfants et qui les forment afin que, demain, ils soient des adultes fiers, responsables et proactifs! Merci pour tout ce que vous faites pour nos enfants et merci de faire en sorte que ceux-ci persévère dans le milieu scolaire!
- Depuis la dernière séance télévisée du conseil, j’ai participé à divers événements, dont notamment :
  - Point de presse de la Commission scolaire pour les projets Mobilys, qui visent à soutenir la persévérance scolaire. Très

très beaux projets dans notre milieu et j'invite les gens à s'impliquer dans ces projets pour nos jeunes.

- Soupers de Noël des organismes à Cap-aux-Os et à Cap-des-Rosiers
  - Conseil d'administration de la CCTG et d'Escale Gaspésie
  - Rencontres du CLD, de la MRC, du Comité de sécurité publique, de la Régie intermunicipale du Transport (RéGIM), Régie intermunicipale de l'Énergie, de la Société de Chemin de fer de la Gaspésie, de la Régie intermunicipale des matières résiduelles et de la CRÉ-GIM
  - Diverses rencontres avec des citoyens, des organismes, des entreprises, le député fédéral et avec notre ministre régional, notamment et dont je vous épargne les détails...
- Souligner l'Isle-Verte et rassurer les citoyens sur visites de prévention de notre service incendie.
  - Comme vous le savez, j'ai été élu et j'ai accepté la présidence de la CRÉ-GÎM. Je suis conscient qu'il s'agit là d'un poste qui demandera beaucoup de temps, mais je crois aussi que cela pourra avoir des effets bénéfiques pour notre grande ville, qui est souvent appelée à travailler sur beaucoup de dossiers régionaux. Je tiens à rassurer la population que, pour au moins les 4 prochaines années, je serai d'abord et avant tout le maire de notre ville et que mes efforts seront premièrement concentrés sur le travail à faire dans notre municipalité. Je tenais donc à être clair et transparent auprès de la population à ce sujet. Je dis toujours qu'avant d'être président de la CRÉ, je suis maire, et avant d'être maire, je suis père de famille... Bref, je crois qu'avec beaucoup de rigueur, on va réussir à concilier tout ça!
  - Dans le dernier mois, nous avons aussi présenté le budget municipal pour l'année 2014. Sans refaire la présentation du budget, disons que l'exercice a été particulièrement difficile à faire cette année, puisque nous nous sommes subitement retrouvés avec 1,1 million\$ en moins de la part du gouvernement : la nouvelle façon de calculer la TVQ pour les municipalités a eu un impact de 700 000 \$ pour nous en 2014, et puisque notre municipalité est en très bonne position économique et financière vis-à-vis les autres municipalités du Québec, nous nous sommes encore enrichi collectivement, de sorte que le gouvernement nous a enlevé ce qu'il nous restait au chapitre de la péréquation : cela représente 400 000\$ de revenus en moins pour notre Ville. Donc, un total de 1,1 million\$ en revenus gouvernementaux de moins en 2014.

Pour compenser, le Conseil a été imaginatif et a réussi à équilibrer le budget en maintenant les taxes municipales le plus bas possible : on reste toujours sous la moyenne régionale, et notre compte de taxe ici est presque 2 fois moins élevé que la moyenne des villes similaires au Québec. Par contre, on comprend qu'il y a des limites à augmenter la facture des contribuables et c'est pourquoi nous avons agi de façon responsable et que, pour une première fois en plus de 10 ans, nous avons diminué le budget de la municipalité. Aussi, nous avons décidé de ne pas diminuer les services à la population et de continuer de travailler pour le développement de notre ville, mais si l'on veut réussir à poursuivre sur la voie de la croissance, on devra aussi continuer à chercher de nouveaux revenus pour nos prochains budgets.

- Au niveau économique, on garde le cap sur le développement commercial et on y travaillera avec nos partenaires de la CCTG.

Pour ma part, il est clair que, comme représentant élu par la population, j'entends travailler pour apporter de nouvelles bannières dans le grand Gaspé, notamment au niveau des grandes surfaces, qui sont réclamées par la nette majorité de la population. Aussi, nous allons travailler à la création d'emplois par le développement industriel. Il y a de beaux projets sur la table qui pourraient voir le jour cette année, et on travaille à accompagner ces projets pour qu'ils se réalisent ici.

- Du côté touristique, on travaille déjà à la prochaine saison touristique. L'année 2014 devrait être une autre bonne année au niveau des croisières internationales. De plus, le site Gaspé Berceau du Canada ouvrira ses portes au début de l'été et nous épaulons étroitement l'organisation pour vous offrir un site animé, vivant, et très intéressant autant pour les touristes que pour les citoyens. Nous continuons aussi de travailler avec Parcs Canada pour la promotion et le développement du Parc Forillon.

Et nous travaillons aussi très étroitement avec les gens de la Corporation de développement de Rivière-au-Renard en vue de réaliser le très ambitieux plan de revitalisation de ce village : évidemment, comme ce fut le cas avec nos autres gros projets, nous irons de l'avant uniquement si nous avons un support significatif des gouvernement fédéral et provincial... mais je peux vous dire qu'on parle d'un projet magnifique qui changera le visage de Rivière-au-Renard, autant pour les touristes que pour la population.

- Dossier pétrole. Comme vous le savez, il y a eu un procès au début de janvier entre Pétrolia et la Ville de Gaspé. Le litige portait essentiellement sur la compétence ou sur le pouvoir de la municipalité d'adopter un règlement protégeant ses sources d'eau potable vis-à-vis les forages. En gros, le règlement municipal interdit l'injection dans le sol de substances susceptible d'altérer la qualité de l'eau. La Ville estime avoir le pouvoir légal de protéger l'eau potable de ses citoyens et c'est pourquoi nous avons répondu à la poursuite de Pétrolia.

Pour être certain d'être bien compris, rappelons-le : la Ville de Gaspé n'est pas contre l'exploration et l'exploitation du pétrole, mais elle souhaite que ce développement-là se fasse dans le respect des populations et de l'environnement. À notre avis, faire des forages à 2 km d'un centre-ville, à 300 mètres d'une maison, dans la cour arrière des gens, à travers la nappe phréatique où s'abreuve environ 400 familles, à côté de 3 rivières à saumons, d'une magnifique baie et de plages exceptionnelles, ce n'est pas la meilleure façon de développer cette industrie-là. Il y a plein de potentiels de développement où les risques seraient moins lourds pour la santé et la qualité de vie de la population, alors on souhaite sincèrement que le gouvernement et l'industrie se développent dans un contexte plus respectueux de la population. Mais tout ça incombe au gouvernement car les municipalités n'ont pratiquement aucun mot à dire dans ce type de développement minier ou pétrolier.

Aussi, aussi bien le rappeler, ça fait plus d'un an que le gouvernement du Québec devait avoir adopté son règlement provincial sur la protection de l'eau potable... alors on réitère notre demande et notre souhait de voir le gouvernement du Québec réaliser cet engagement le plus rapidement possible et de la meilleure façon possible pour assurer un développement respectueux et harmonieux de cette industrie.

- Il y a plusieurs autres dossiers sur lesquels nous travaillons et nous vous entretiendrons sur ces sujets dans une prochaine séance du conseil municipal. Je vous rappelle que la volonté de votre conseil municipal et de toute l'équipe de la municipalité est de travailler ENSEMBLE pour le développement de notre ville, tout en mettant le citoyen au cœur de nos décisions.
- En terminant, j'aimerais simplement vous inviter à participer aux activités qui auront lieu chez nous en février. Dans l'attente de la nouvelle salle de spectacles, C.D. Spectacles présente quand même plusieurs spectacles à différents endroits sur le territoire. Il y a aussi plusieurs activités au centre de ski, sur les diverses patinoires extérieures, dans nos arénes, notamment le tournoi Atome à la mi-février. Aussi, pour ceux qui veulent mettre de la chaleur dans leur hiver, on aura la 1<sup>re</sup> édition d'un festival africain, parrainé par le FMBM, soit l'Afro-Festival du Bout du monde, qui aura lieu du 13 au 16 février prochain. Bref, je vous invite à participer à ces belles activités qui vous sont offertes dans notre grande ville et pour en savoir plus, vous pouvez toujours visiter le site Web de la Ville, dans la section calendrier.
- Je vous souhaite un beau mois de février!

NOTE

#### ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Des prévisions par sous-activités sont déposées au Conseil

RÉS. 14-02-03

#### ACCEPTATION COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 2 132 878.13 \$

- Activités financières régulières : 2 132 878.13 \$

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 759 329.59 \$

- Activités d'investissements réguliers : 759 329.59 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 95 992.66 \$ dont :

- Activités financières régulières : 95 992.66 \$

QUE le Conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1075-09 (délégation de pouvoir) :

- Activités financières : 2 036 885.47 \$
- Activités d'investissement : 759 329.59 \$

RÉS. 14-02-04

#### ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR L'ÉVALUATION DES SCÉNARIOS DE CONCEPTION, PLANS, DEVIS ET DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'ÉCOCENTRES

CONSIDÉRANT QUE des écocentres doivent être aménagés sur le territoire de la ville de Gaspé conformément aux exigences du MDDEFP;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de mandater une firme pour faire les travaux d'évaluation des scénarios de conception, plans, devis et demande de certificat d'autorisation pour leurs aménagements;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres auprès de cinq (5) soumissionnaires, quatre (4) propositions nous ont été soumises, le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

Roche	89/100	Kwatroe	70/100
WSP	83/100	Dessau	82/100

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

Roche	50.95	Kwatroe	14.05
WSP	22.29	Dessau	27.53

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat d'évaluation des scénarios de conception, plans, devis et demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement d'écocentres soit accordé à Roche pour un montant de 27 283 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 14-02-05

ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR EFFECTUER  
LES PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE POUR DES  
TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE DÉBITMÈTRES POUR  
LA SECTORISATION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC  
DANS LE GRAND GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit réduire les fuites d'eau potable et assurer un suivi de l'état de ces réseaux d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de faire la sectorisation des réseaux d'aqueduc à l'aide de sept (7) débitmètres pour en assurer le suivi et que nous devons mandater une firme pour faire les travaux de plans, devis et surveillance pour mener à bien ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres auprès de cinq (5) soumissionnaires, cinq (5) propositions nous ont été soumises, le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

Roche	84/100	Kwatroe	88/100
WSP	82/100	Dessau	78/100
BPR	82/100		



CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

Roche	50.90	Kwatroe	34.55
WSP	22.22	Dessau	30.77
BPR	17.22		

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat de plans, devis et la surveillance pour des travaux de mise en place de débitmètres pour la sectorisation des réseaux d'aqueduc dans le grand Gaspé soit accordé à Roche pour un montant de 26 325 \$ plus les taxes applicables.

QUE le financement soit imputable à la taxe d'accise.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 14-02-06

#### OUVERTURE DE SOUMISSION – ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres pour l'entretien du réseau d'éclairage public, nous avons reçu une seule soumission;

CONSIDÉRANT la soumission reçue du Groupe Ohméga inc. pour un montant total estimé à 71 922.90 \$ plus les taxes applicables pour une période de 24 mois à compter du 16 février 2014;

CONSIDÉRANT QU'il y a une augmentation de  $\pm 7\%$  en rapport au contrat précédent selon les prix unitaires soumis;

CONSIDÉRANT QUE le montant total respecte le budget alloué pour l'entretien du réseau d'éclairage public;

CONSIDÉRANT QU'après analyse la soumission s'avère conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accorde le contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage public au Groupe Ohméga inc. pour un montant total estimatif de 71 922.90 \$ plus les taxes applicables pour une période de 24 mois soit du 16 février 2014 au 15 février 2016.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 14-02-07

#### PROLONGEMENT DU MANDAT DE DEUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE deux (2) mandats sont actuellement échus au sein du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 671-97 permet de prolonger à chacun des membres leur mandat et ce, pour une période de trois (3) mois.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal statue qu'il y a lieu de prolonger les mandats des membres actuellement échus soit de Messieurs Jean-Paul Duguay et Gervais Mainville et ce, pour une période de trois (3) mois.

RÉS. 14-02-08

#### FERMETURE DE LA RUE DE LA REINE POUR 2 ACTIVITÉS HIVERNALES

CONSIDÉRANT QUE la rue de la Reine sera le point d'arrivée de la Grande traversée de la Gaspésie le 28 février 2014 pour leur 12e édition;

CONSIDÉRANT la demande du comité organisateur de procéder à la fermeture de la rue de la Reine cette même journée pour des raisons de sécurité ainsi que d'animation de la rue;

CONSIDÉRANT l'intérêt de cet événement et la décision de la Ville de Gaspé d'y participer financièrement et en services;

CONSIDÉRANT l'organisation d'un nouvel événement hivernal parrainé par le Festival Musique du bout du Monde, consistant en un festival de musique africaine;

CONSIDÉRANT la demande de l'Afro-Festival de Gaspé de procéder à la fermeture de la rue de la Reine entre la rue Adams et la rue de la Cathédrale le dimanche 16 février 2014 entre 10 h et 19 h pour les besoins de sécurité lors de l'animation du DJ à l'Espace Vers;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'apporter son soutien à cette nouvelle activité culturelle et sociale hivernale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la fermeture de la rue de la Reine à partir de la rue Adams jusqu'à la rue de la Cathédrale ainsi que la fermeture d'une voie sur la rue Adams depuis les lumières jusqu'à l'intersection avec la rue de la Reine, et ce, le 28 février 2014 de 6 h à 18 h afin de permettre l'arrivée sécuritaire des skieurs participant à la Grande traversée.

QUE le conseil municipal autorise la fermeture de la rue de la Reine à partir de la rue Adams jusqu'à la rue de la Cathédrale, et ce, le 16 février 2014 de 10 h à 19 h afin de permettre la tenue d'animations lors de la 1re édition de l'Afro-Festival de Gaspé.

QUE la Sûreté du Québec en soit avisée.

RÉS. 14-02-09

#### SUBVENTIONS « VOLET 2 » ACCORDÉES AUX ORGANISMES DE SPORT, PLEIN AIR, LOISIRS ET CULTURE – 1ÈRE SESSION 2014

CONSIDÉRANT QUE la Direction des loisirs et de la culture offre trois (3) fois par année des programmes d'aides financières aux organismes reconnus par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été évaluées en tenant compte des critères de sélection;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des loisirs et de la culture recommande l'octroi des subventions présentées en annexe;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal désirent approuver les montants octroyés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu, la conseillère Carmelle Mathurin se retire des discussions et du vote,

QUE le conseil municipal accepte les recommandations de la Direction des loisirs et de la culture en ce qui concerne l'octroi de subventions aux organismes de sport, plein air, loisirs et culture, pour la 1<sup>ière</sup> session 2014. Pour avoir droit à ces subventions, les activités devront se réaliser entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 avril 2014 et l'organisme devra produire un rapport d'évaluation après la tenue de son activité.

QUE la Direction des loisirs et de la culture soit autorisée à informer les organismes demandeurs et à procéder au versement des sommes allouées en tenant compte des directives établies.

QUE les sommes allouées soient affectées aux postes budgétaires : 02-701-91-999 (sports), 02-701-92-999 (plein air) et 02-702-95-999 (culturel).

RÉS. 14-02-10

#### RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME CENTRE POLYVALENT D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE GASPÉ (CPOC)

CONSIDÉRANT QUE dans ses politiques de développement, la Direction des loisirs et de la culture a pour objectif de soutenir les organismes dans leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des loisirs et de la culture a analysé la demande et que l'organisme répond aux conditions pour être reconnu comme organisme communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal reconnaisse l'organisme Centre polyvalent d'organismes communautaires de Gaspé (CPOC), comme organisme communautaire affilié à la Direction des loisirs et de la culture de la Ville de Gaspé.

RÉS. 14-02-11

#### PROJET D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE DE LA SALLE DE SPECTACLES DE GASPÉ

CONSIDÉRANT la construction par la Ville de Gaspé d'une nouvelle salle de spectacles à l'intérieur des locaux de l'école C.-E.- Pouliot à Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la politique du gouvernement du Québec concernant l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et sites gouvernementaux et publics, inclut un investissement de 1 % en acquisition ou en intégration des arts dans le budget de construction ou d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE cette politique s'applique au projet de construction de la salle de spectacles;

CONSIDÉRANT les différentes étapes à réaliser pour le choix de l'artiste et pour la réalisation de l'œuvre d'art telles que décrites dans la politique du gouvernement du Québec en la matière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal mandate le Directeur des loisirs et de la culture pour :

- Représenter la Ville sur le comité ad hoc de choix de l'artiste;
- Pour établir avec le ministère et les artistes retenus les termes du contrat de réalisation des maquettes (phase 1);
- Pour établir avec le ministère et l'artiste retenu au final les termes du contrat d'acquisition et d'intégration de l'œuvre;

QUE la conseillère Aline Perry soit nommée comme observatrice sur le comité.

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer lesdits contrats.

QUE les dépenses de réalisation et d'implantation de l'œuvre d'art ainsi que tous les frais de service reliés au projet d'intégration des arts à l'architecture de la salle de spectacles, soient imputés au règlement d'emprunt 1109-10.

RÉS. 14-02-12

SALLE DE SPECTACLES DE GASPÉ LOT 2 –  
ACCEPTATION DE DEMANDES DE CHANGEMENTS  
AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION N0 5

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux de construction de la salle de spectacles de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE certains imprévus, changements, ajouts ou retraits peuvent survenir en cours de chantier;

CONSIDÉRANT QUE ces différents changements se traduisent par l'émission par les professionnels en architecture et en ingénierie de directives de chantier pour lesquelles il est demandé à l'entrepreneur général de soumettre un prix (crédit ou surcoût);

CONSIDÉRANT QUE pour les directives de chantier ci-dessous, les prix soumis par l'entrepreneur ont, après examen et éventuellement discussion, été jugés acceptables par les professionnels au dossier qui en recommandent l'approbation :

- Directive en structure S-13;
- Directives en mécanique/électricité ME-10, ME-14, ME-15, ME-17, ME-18 et ME-19;

- Directives en architecture A-13, A-15rév1, A-17rév1, A-19, A-20 et A-21;

CONSIDÉRANT QUE le montant total (crédits/surcoût) de ces directives de chantier s'établit à un coût supplémentaire de 45 092,24 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce montant rentre dans l'enveloppe budgétaire disponible pour le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal approuve les modifications aux travaux de la salle de spectacles telles que décrites dans les directives de chantier S-13, ME-10, ME-14, ME-15, ME-17, ME-18, ME-19, A-13 et A15révisé1, A-19, A-20 et A-21, et ce pour un montant total de 45 092,24 \$ \$ plus les taxes applicables.

QUE le directeur des Services financiers soit autorisé à procéder au paiement des sommes dues en vertu de ces directives.

QUE le Directeur général ou le Directeur des loisirs et de la culture soit autorisé à signer les documents requis (ordre de changement).

QUE le montant soit imputé au règlement 1109-10.

RÉS. 14-02-13

#### AIDE FINANCIÈRE 2014 POUR DIFFÉRENTS ORGANISMES

CONSIDÉRANT QUE des aides financières ont été prévues au budget 2014 pour différents organismes du milieu;

CONSIDÉRANT la liste de ces aides financières telle que présentée au conseil;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'obtenir du conseil municipal l'autorisation de procéder au paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu, la conseillère Carmelle Mathurin se retire des discussions et du vote,

QUE la Ville de Gaspé autorise le directeur des Services administratifs à procéder au paiement des aides financières mentionnées dans la liste remise au conseil municipal, selon les conditions et modalités déterminées par une entente ou qui seront précisées aux organismes par une lettre de la Direction des loisirs et de la culture.

RÉS. 14-02-14

#### ACHAT DE COMPTOIRS VITRÉS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA MAISON HORATIO – BERCEAU DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté le comité Berceau du Canada pour organiser et monter le volet interprétation du site Berceau du Canada;

CONSIDÉRANT QUE le comité a besoin d'ameublement pour les bâtiments du site Berceau du Canada;

CONSIDÉRANT QUE le comité Berceau du Canada désire acheter trois comptoirs vitrés pour la boutique qui sera présente dans la maison Horatio pour un montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de trois comptoirs vitrés pour la boutique qui sera présente dans la maison Horatio pour un montant total de 1 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE le financement soit imputable au règlement d'emprunt 1175-12.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 14-02-15

ACCEPTATION DE PROPOSITION POUR LA  
RÉPLIQUE DE L'AVION DE JACQUES-DE-LESSEPS –  
BERCEAU DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté le comité Berceau du Canada pour organiser et monter le volet interprétation du site Berceau du Canada;

CONSIDÉRANT QUE le comité désire faire fabriquer une réplique de l'avion de Jacques-de-Lesseps pour l'interprétation du bâtiment de l'hydrobase sur le site Berceau du Canada;

CONSIDÉRANT QUE le comité Berceau du Canada a reçu une proposition de Monsieur Marc-André Perreault pour la fabrication de la réplique de l'avion pour un montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte la proposition de services de Monsieur Marc-André Perreault pour effectuer la réplique de l'avion de Jacques-de-Lesseps pour un montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE le financement soit imputable au règlement d'emprunt 1175-12.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 14-02-16

DÉPLACEMENT D'UNE PORTE EXTÉRIEURE À L'AUBERGE  
DES COMMANDANTS – PROJET RUE DE LA CATHÉDRALE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait des travaux de voirie sur la rue de la Cathédrale;

CONSIDÉRANT QUE le profil de la rue devant le stationnement a baissé par rapport à l'ancienne configuration et qu'ainsi l'accès à la chambre # 243 (chambre pour personne à mobilité réduite) a maintenant une pente plus prononcée;

CONSIDÉRANT QUE pour une question de sécurité l'accès et le stationnement de la chambre # 243 doivent être révisés;

CONSIDÉRANT QUE la solution la plus simple et la plus économique est de déplacer la porte extérieure de la chambre # 243 vers l'ouest pour pouvoir aménager l'accès et le stationnement sur une surface plane et sans être obligé de recorriger directement l'accès à la rue de la Cathédrale;

CONSIDÉRANT QU'UN prix a été soumis par RPM Construction et Rénovation et que suite à l'analyse du prix et une visite des travaux publics sur place le prix de 6 200 \$ plus les taxes applicables est jugé réaliste et conforme à l'envergure des modifications requises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat de déplacement de la porte de la chambre # 243 à l'Auberge des Commandants à RPM Construction et Rénovation pour un montant de 6 200 \$ plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputé au surplus non affecté.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 14-02-17

OFFRE DE CESSION À TITRE GRATUIT –  
LOT 341-3, CANTON DE FOX,  
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE STE-ANNE-DES-MONTS -  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT le mandat de rénovation cadastrale pour la partie de la Ville de Gaspé faisant partie de la circonscription foncière de Ste-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Transports offre à la Ville de Gaspé, à titre gratuit, en application des dispositions de l'article 11.5.1 de la Loi sur le ministère des Transports, un immeuble public excédentaire, qui pourra être regroupé à sa propriété dans le cadre de la rénovation cadastrale;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une partie du lot 341-3, canton de Fox, circonscription foncière de Ste-Anne-des-Monts d'une superficie approximative de 553.3 m<sup>2</sup> ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise la Greffière et le Maire à signer l'entente de consentement (réf. : 92000 00016).

RÉS. 14-02-18

CESSION DES LOTS 4 054 755 ET 4 054 766,  
CADASTRE DU QUÉBEC PAR LE MINISTÈRE DE  
L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION  
DU QUÉBEC (M.A.P.A.Q.)

CONSIDÉRANT la résolution 13-04-21 par laquelle le Conseil municipal informe le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

- à l'effet que la Ville de Gaspé est disposée à traiter les dossiers de Sandy-Beach et Rivière-au-Renard séparément afin de finaliser celui de Sandy-Beach, qui est moins complexe et beaucoup avancé;
- à l'effet qu'elle accepte le transfert des lots du secteur de Sandy-Beach en prenant en charge la responsabilité du dossier de l'occupant sans droit localisé sur une partie du lot 4 054 766, cadastre du Québec;
- à l'effet que la Ville de Gaspé est disposée à reprendre les négociations dans le cadre du processus de municipalisation du parc industriel des pêches de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE le tout était conditionnel au versement de l'indemnité annuelle de 50 000 \$ pour l'entretien du parc industriel des pêches de Rivière-au-Renard pour les années 2003 à 2012 inclusivement, soit un montant de 500 000 \$;

CONSIDÉRANT la correspondance du Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, confirmant l'octroi d'une aide financière de 500 000 \$ afin de financer une partie des frais de gestion du parc industriel de Rivière-au-Renard ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 250 000 \$ a été versé à la municipalité et que le solde sera déboursé au début de l'année financière 2014-2015 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au transfert des lots 4 054 755 et 4 054 766, cadastre du Québec, propriété du M.A.P.A.Q. et localisés dans le parc industriel de Sandy-Beach, et ce, en faveur de la Ville de Gaspé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte la cession à titre gratuit des lots 4 054 755 et 4 054 766, cadastre du Québec, propriété du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

QUE les frais professionnels soient à la charge de la municipalité et que le mandat de préparer l'acte requis soit confié à Me Claude Abdelnour, notaire.

QUE la dépense engagée par la présente résolution soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-412.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 14-02-19

ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 6 547 000 \$

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunt numéros 823-02, 816-02, 847-03, 857-03, 921-05, 1022-08, 628-96, 636-96, 1003-07, 1001-07, 1098-10, 1131-11, 1133-11, 1182-12 et 1222-13;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du



financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 5 février 2014, au montant de 6 547 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande, la Ville de Gaspé a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire : FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

Prix offert	Échéances	Montants	Taux	Coût réel
98,31200	2015	477 000 \$	1,50000 %	2,85855 %
	2016	495 000 \$	1,65000 %	
	2017	513 000 \$	1,85000 %	
	2018	532 000 \$	2,20000 %	
	2019	4 530 000 \$	2,55000 %	

Nom du soumissionnaire : VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

Prix offert	Échéances	Montants	Taux	Coût réel
98,13100	2015	477 000 \$	1,40000 %	2,94029 %
	2016	495 000 \$	1,55000 %	
	2017	513 000 \$	1,85000 %	
	2018	532 000 \$	2,20000 %	
	2019	4 530 000 \$	2,60000 %	

Nom du soumissionnaire : RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

Prix offert	Échéances	Montants	Taux	Coût réel
98,44220	2015	477 000 \$	1,50000 %	2,97012 %
	2016	495 000 \$	1,70000 %	
	2017	513 000 \$	2,00000 %	
	2018	532 000 \$	2,35000 %	
	2019	4 530 000 \$	2,70000 %	

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de Financière Banque nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 547 000 \$ de la Ville de Gaspé soit adjugée à Financière Banque nationale inc.

QUE demande soit faite à Financière Banque nationale inc. de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation et d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le Conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le

protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le Trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

RÉS. 14-02-20

COMMISSION MUNICIPALE –  
ACCUEIL BLANCHE GOULET DE GASPÉ INC.  
(184, RUE DE LA REINE)

CONSIDÉRANT QUE l'Accueil Blanche Goulet de Gaspé inc. a adressé une demande de révision périodique à la Commission municipale du Québec pour obtenir une exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 184, rue de la Reine à Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la Commission doit consulter la municipalité concernée pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé se prononce en faveur de l'exemption demandée.

RÉS. 14-02-21

COMMISSION MUNICIPALE –  
ACCUEIL BLANCHE GOULET DE GASPÉ INC.  
(BOULEVARD DE DOUGLAS)

CONSIDÉRANT QUE l'Accueil Blanche Goulet de Gaspé inc. a adressé une demande de révision périodique à la Commission municipale du Québec pour obtenir une exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé sur le boulevard de Douglas (no. matricule 2096-77-8040) à Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la Commission doit consulter la municipalité concernée pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé se prononce en faveur de l'exemption demandée.

RÉS. 14-02-22

ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2013 À L'ÉGARD  
DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a adopté en 2010 son plan d'action 2010-2012 à l'égard des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par le Comité de suivi du plan d'action;

CONSIDÉRANT les efforts déployés par la Ville de Gaspé afin de réaliser son plan d'action;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le plan d'action 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal adopte le Plan d'action 2013 à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Gaspé.

QU'une prochaine mouture du plan d'action soit réalisée pour 2014 avec l'apport des partenaires du Comité de suivi à l'égard des personnes handicapées.

RÉS. 14-02-23

VENTE D'UNE PARCELLE DE LOT –  
SERVITUDE DE NON-ACCÈS –  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC –  
RECONSTRUCTION DES ROUTES 132 ET 197  
DANS LE SECTEUR DE RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT la résolution 12-09-22;

CONSIDÉRANT le réaménagement des routes 132 et 197 dans le secteur de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports désire procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Ville de Gaspé suite aux inondations de 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports désire également obtenir une servitude de nonaccès sur une partie du même lot ;

CONSIDÉRANT l'offre d'un montant forfaitaire de 575 \$ ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis par le ministère des Transports du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accepte les conditions du projet d'entente proposé par le ministère des Transports concernant l'acquisition de gré à gré d'une parcelle de lot, et consent à la constitution d'une servitude de non accès requise pour la construction des routes 132 et 197 dans le secteur de Rivière-au-Renard.

QUE les frais de notaire, s'il y a lieu, soient à la charge du ministère des Transports du Québec.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer tous les documents requis à cet effet.

QUE l'acte notarié doit être signé avant le 30 septembre 2014.

RÉS. 14-02-24

JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars

annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1.9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE 25,2 % des jeunes de la Gaspésie et des îles-de-la-Madeleine fêtent leur 20e anniversaire sans avoir obtenu un premier diplôme ou une première qualification ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement et qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT QUE Complice – Persévérance scolaire Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine organise du 10 au 14 février 2014 la 3e édition des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal déclare les 10, 11, 12, 13 et 14 février 2014 comme étant les journées de la persévérance scolaire de notre municipalité.

QUE le Conseil municipal appuie Complice – Persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et affaires, afin de faire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

QUE le Conseil municipal fasse parvenir copie de cette résolution à Complice – Persévérance scolaire Gaspésie – Les Îles.

RÉS. 14-02-25

#### EXAMEN DU PROTOCOLE DU SERVICE CANADIEN

CONSIDÉRANT QU'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien ;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de service ;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada a déjà procédé à une grande réduction de service sur notre territoire en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales, en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques et en réduisant le nombre d'heures d'ouverture des différents points de service ;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du Protocole et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers locatifs comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Canada et à la Société canadienne des postes, durant l'examen du Protocole du service postal canadien, de prendre en considération la mise en place de manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires afin de maximiser les services postaux offerts en région notamment.

RÉS. 14-02-26

FERMETURE POSSIBLE LE SAMEDI ET AJUSTEMENT DES  
HEURES DURANT LA SEMAINE – BUREAUX DE POSTE  
DE FORILLON ET DE CAP-DES-ROSIERS

CONSIDÉRANT la correspondance du 14 janvier 2014 du chef de zone locale de Gaspé avisant la municipalité que Postes Canada envisage de fermer les bureaux de poste de Forillon et de Cap-des-Rosiers les samedis et diminuer les heures de service durant la semaine ;

CONSIDÉRANT QUE nous constatons de plus en plus au cours des dernières années la diminution de services offerts par Postes Canada sur notre territoire et que cela est inacceptable pour la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'un examen de l'achalandage d'un bureau de poste ne doit pas être le seul critère afin de diminuer les services à la clientèle ;

CONSIDÉRANT QUE les services de Postes Canada constituent des services essentiels à une population ;

CONSIDÉRANT QUE nos populations ont les mêmes droits que les autres citoyens canadiens demeurant dans des villes plus peuplées ;

CONSIDÉRANT QUE nous ne sommes pas des citoyens de second ordre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes, l'honorable Lisa Raitt, de surseoir cette décision et demander à ses représentants locaux de refaire leur devoir afin de maximiser les services offerts à notre population et à la même hauteur que les autres citoyens canadiens demeurant dans des villes plus peuplées.

RÉS. 14-02-27

PROJET D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE –  
CARREFOUR INTERMODAL – CONTRAT MAQUETTE

CONSIDÉRANT la construction du Carrefour intermodal ;

CONSIDÉRANT la résolution 13-10-30 en relation avec la politique du gouvernement du Québec concernant l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et sites gouvernementaux et publics ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 20 de la Politique sur l'intégration des arts à l'architecture, Mme Sylvie Cloutier, M. Yannick Pouliot et M. Christopher Varady-Szabo ont été sélectionnés pour soumettre une proposition d'œuvre d'art ;

CONSIDÉRANT le contrat de maquette soumis et devant être signé par la Ville de Gaspé et les artistes susdits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer le « contrat maquette » avec les artistes sélectionnés pour soumettre une proposition d'œuvre d'art pour le Carrefour intermodal de Gaspé (11-126).

QUE le conseiller Ghislain Smith soit nommé comme observateur sur le comité.

RÉS. 14-02-28

SERVICE POSTAL CANADIEN – MESURES POUR  
L'AMÉLIORATION DU PROTOCOLE DU SERVICE  
POSTAL CANADIEN

CONSIDÉRANT QU'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien ;

CONSIDÉRANT QUE la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public ;

CONSIDÉRANT QUE le Protocole actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral pourrait se servir de l'examen du Protocole pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service au lieu de chercher à améliorer le Protocole ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal canadien ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes, l'honorable Lisa Raitt :

- que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du Protocole du service postal canadien ;
- que le Protocole soit amélioré au moyen des mesures suivantes :

- faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste ;
- supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le Protocole relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire ;
- mettre fin à la diminution graduelle des services postaux dans les petites localités ;
- prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents ;
- mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole ;
- établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

RÉS. 14-02-29

#### EMBAUCHE D'UNE PERSONNE POUR LE POSTE D'ANIMATEUR OU ANIMATRICE EN SPORTS ET LOISIRS

CONSIDÉRANT l'affichage interne et externe effectué pour combler ce poste suite à l'annonce du départ à la retraite du titulaire du poste ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal entérine le choix du comité de sélection et confirme l'engagement de monsieur Simon-Philippe Lalonde au poste d'animateur en sports et loisirs, et ce, à compter du 12 février 2014.

QUE les conditions de traitement incluses dans la convention collective soient appliquées soit cols blancs, classe 8, échelon 1 et que la période d'essai s'applique tel que prévu dans la convention collective en vigueur à la Ville.

QUE la dépense salariale soit imputée aux codes budgétaires 02-701-32-141 (30%), 02-701-50-141 (20%), 02-701-20-141 (5%), 02-701-30-141 (15%) et 02-701-31-141 (30%).

RÉS. 14-02-30

#### AVIS DE MOTION

Le conseiller Patrice Quenneville donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la Ville de Gaspé et remplaçant le règlement 1153-11. Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du Conseil présents à cette séance et autorisation est accordée de dispenser la lecture de ce règlement à son adoption selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

RÉS. 14-02-31

OUVERTURE DE SOUMISSIONS – FOURNITURE  
D'HABITS DE COMBAT POUR LE SERVICE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres pour l'achat de 29 habits de combat (bunkers), la Ville a reçu trois (3) soumissions conformes, soit :

- Aréo-Feu 45 182,00 \$, plus les taxes applicables
- L'ARSENAL 41 325,00 \$, plus les taxes applicables
- CSE Incendie & Sécurité 42 775,00 \$, plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT qu'après étude, la plus basse soumission conforme s'avère celle de L'ARSENAL, au montant de 41 325.00 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accorde le contrat pour l'achat de 29 habits de combat (Bunkers) pour le service de protection contre les incendies à L'ARSENAL, au montant de 41 325.00 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire RG 1076-09.

RÉS. 14-02-32

ACHAT D'UNE STATION DE REMPLISSAGE POUR  
CYLINDRES D'APPAREIL RESPIRATOIRE POUR  
LA CASERNE DE GASPÉ

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une station de remplissage, la Ville a reçu trois (3) soumissions conformes, soit :

- Aréo-Feu 7 648,00 \$, plus les taxes applicables
- L'ARSENAL 11 600,00 \$, plus les taxes applicables
- Dickner 5 992,00 \$, plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT qu'après étude, la plus basse soumission conforme s'avère celle de Dickner, au montant de 5 992,00 \$, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accorde le contrat pour l'achat d'une station de remplissage pour cylindres d'appareil respiratoire pour le service de protection contre les incendies à Dickner, au montant de 5 992,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire RG 1076-09.

RÉS. 14-02-33

QUAI DE L'ANSE-À-VALLEAU

CONSIDÉRANT l'état actuel du quai de l'Anse-à-Valleau;

CONSIDÉRANT QUE ce quai relève de la juridiction de Pêches et Océans Canada;



CONSIDÉRANT QUE les mesures de sécurité ont été mise en place au cours des dernières semaines, dont l'installation d'une clôture restreignant l'accès à une bonne partie du quai existant ;

CONSIDÉRANT QUE des réparations au quai de l'Anse-à-Valleau devraient être réalisées afin d'éviter une fermeture à court, moyen ou long terme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal demande à Pêches et Océans Canada de vérifier l'état actuel du quai de l'Anse-à-Valleau et de procéder aux réparations requises afin que l'accès au quai soit entier.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la ministre de Pêches et Océans Canada, l'honorable Gail Shea, au député fédéral, M. Philip Toone, à la direction régional à Gaspé ainsi qu'à la corporation portuaire de l'Anse-à-Valleau.

RÉS. 14-02-34

#### FONDS DE DÉFENSE DU RÈGLEMENT DIT DE SAINT-BONAVENTURE

CONSIDÉRANT QUE soixante-et-onze (71) municipalités ont adopté le Règlement dit de Saint-Bonaventure ou l'une de ces variables règlement visant la protection des sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'un fond de défense dédié aux recours possibles relatifs à l'adoption de ce type de règlement est actuellement en élaboration;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités ayant adopté le règlement dit de Saint Bonaventure ont manifesté leur intérêt à participer à ce fond de défense;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre est prévue le 15 février prochain pour déterminer les modalités entourant ce fond de défense projeté;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'élaboration de ce fond de défense désirent connaître les municipalités intéressées à participer à un potentiel fond de défense relié au règlement mentionné précédemment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé manifeste son intérêt à participer au fond de défense projeté pour les municipalités ayant adopté un règlement sur la protection de certaines sources d'eau potables soit le règlement dit de Saint Bonaventure.

RÉS. 14-02-35

#### DEMANDE D'UNE NOUVELLE CARTOGRAPHIE OFFICIELLE DE LA ZONE INONDABLE DU SECTEUR DE RIVIÈRE-AU-RENARD ET CORTE-RÉAL

CONSIDÉRANT QUE suite aux inondations d'août 2007, un comité d'experts formé par la Sécurité publique a été mandaté pour déterminer

officiellement une cartographie de la plaine inondable dans les secteurs touchés;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs études et analyses ont été effectuées par ce groupe d'experts;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce sinistre d'août 2007, le ministère de la Sécurité publique et le centre d'expertise hydrique du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ont déterminé une cartographie des zones inondables, cartographie faite en fonction d'une seule zone correspondant à la dernière crue et classifiée de zone 0-100 ans de récurrence;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la politique provinciale de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (L.R.Q., c.Q-2), lorsqu'une zone inondable est délimitée en fonction d'une récurrence 0-100 ans, la réglementation applicable doit correspondre aux exigences d'une récurrence 0-20 ans élaborées à l'intérieur de cette politique;

CONSIDÉRANT les résolutions de la Ville de Gaspé portant les numéros 07-10-93 et 10-08-08 à l'intérieur desquelles ces dernières informaient les ministères concernés qu'elles n'acceptaient pas la cartographie déposée pour les secteurs touchés par les inondations d'août 2007 comme cartographie finale et qu'elles demandaient aux ministères concernés qu'une cartographie officielle soit effectuée et que cette dernière soit faite en fonction des cotes d'inondations de récurrence de 0-20 ans et 20-100 ans;

CONSIDÉRANT QU'en février 2008, le ministère de la Sécurité civile a répondu à cette demande de la Ville de Gaspé en indiquant que dans l'immédiat, la ville n'avait d'autre choix que d'utiliser les cartes produites sans récurrence et que le gouvernement se propose d'analyser la problématique des inondations associées aux bassins versants des rivières de la Gaspésie et de revoir, au besoin, les méthodologies utilisées pour la détermination des zones à risque.

CONSIDÉRANT QU'en septembre 2010, le ministère de la Sécurité civile a accusé réception de cette demande, mais sans donner aucune suite.

CONSIDÉRANT QU'il indiquait que dans cette proposition, compte tenu des événements d'août 2007, que les secteurs de Rivière-au-Renard et de Corte-Real seraient considérés en priorité;

CONSIDÉRANT QU'il s'est écoulé plus de six (6) ans depuis cette proposition du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT les enjeux importants de cette détermination de la zone inondable, tant au niveau social, environnemental et économique;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs expertises ont été faites suite aux inondations d'août 2007 et que la façon de déterminer cette zone inondable, selon les discussions et présentations faites par les différents intervenants des ministères concernés, fût l'approche la plus simple et la moins compromettante pour les ministères concernés soit, que dans la majeure partie de cette zone inondable, de se référer aux délaisés des crues de l'inondation d'août 2007 afin d'effectuer la cartographie;

CONSIDÉRANT l'importance d'éviter de créer de faux sentiments de sécurité aux propriétaires d'immeuble se localisant dans une zone de

fort courant et de créer un faux sentiment d'insécurité à ceux localisés dans une zone de faible courant;

CONSIDÉRANT les nombreux questionnements de la population envers les intervenants de la ville en regard de la cartographie des zones inondables des secteurs concernés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal avise à nouveau le ministère de la Sécurité publique et le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs qu'il n'accepte pas comme cartographie finale les cartes produites sans établir des zones de récurrence 0-20 ans et 20-100 ans pour les secteurs de Rivière-au-Renard et Corte-Real.

QUE le Conseil municipal demande aux ministères précités une nouvelle cartographie des zones inondables en précisant les zones de récurrence et ce, dans un délai raisonnable.

QUE le Conseil demande aux ministères concernés de soumettre un échéancier à la Ville de Gaspé pour la réalisation de cette proposition.

RÉS. 14-02-36

#### PAIEMENT DE FACTURE – GROUPE VOYER INC.

CONSIDÉRANT QUE la pompe à la station de pompage SP9 a dû être réparée dans le réseau d'égout de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement est nécessaire à l'évacuation des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la pompe est réparée par une compagnie spécialisée;

CONSIDÉRANT QUE le choix du réparateur assure une plus grande durabilité de l'équipement;

CONSIDÉRANT la facture émise par Groupe Voyer inc. au montant de 3 441.73 \$ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture de Groupe Voyer au montant de 3 441.73 \$ pour la réparation de pompe à la station de pompage SP9.

QUE ce montant soit imputable au règlement sur les composantes d'aqueducs et égouts # 1219-13

RÉS. 14-02-37

#### PAIEMENT DE FACTURE – MINES SELEINE

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a besoin de chlorure de sodium pour le déglçage des chaussées;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics avait besoin d'une réserve pour la période des Fêtes;

CONSIDÉRANT la résolution 13-05-21 relativement au mandat à l'UMQ pour l'achat regroupé de sel de déglacage nécessaire aux activités de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la facture de Mines Seleine au montant de 18 192.53 \$ plus taxes pour l'achat de sel en vrac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture de Mines Seleine au montant de 18 192.53 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de sel de déglacage.

QUE cette dépense soit imputable au poste budgétaire 02-330-00-635.

RÉS. 14-02-38

AIDE FINANCIÈRE POUR LE COMITÉ  
DU 100E ANNIVERSAIRE DE LA PAROISSE  
DE ST-MAURICE-DE-L'ÉCHOUIERIE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du comité du 100e anniversaire de la paroisse de St-Maurice-de-l'Échouerie au montant de 20 000 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE le budget total des fêtes est évalué à 125 000 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 13-12-20, la Ville de Gaspé a déjà octroyé un montant de 7 500 \$ à l'organisme ;

CONSIDÉRANT le besoin de liquidité à court terme du comité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé octroie immédiatement la somme finale de 7 500 \$ au comité du 100e anniversaire de la paroisse de St-Maurice-de-l'Échouerie, soit le Comité de revitalisation de la paroisse de St-Maurice-de-l'Échouerie.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

À 21 h 10, la période de questions est ouverte.

Intervenants

Objets

Charles Aspirault

Concernant le 500 000 \$ versé par le M.A.P.A.Q., est-il dans le budget 2014?

Mise en garde sur la municipalisation du parc industriel de Rivière-au-Renard.

RÉS. 14-02-39

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 21 h 20, aucune autre question n'étant posée, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
GREFFIER-ADJOINT

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 17 février 2014, à 20 h, à laquelle assistaient les conseillers Réginald Cotton, Patrice Quenneville, Ghislain Smith et la conseillère Carmelle Mathurin, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient absents, la conseillère Aline Perry et le conseiller Nelson O'Connor.

Étaient également présents, M. Jocelyn Villeneuve, directeur du Service d'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement et directeur par intérim des Travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs et M. Sébastien Fournier, directeur général et greffier-adjoint.

À 20 h, M. le Maire déclare la séance ouverte.

M. le Maire informe que les points suivants sont ajoutés aux affaires nouvelles :

- a) fermeture d'une section de l'ancienne route 6 – Lot 2 428 342, cadastre du Québec (M. Lewis Annett);
- b) fermeture d'une section de l'ancienne route 6 – Lot 5 291 883, cadastre du Québec (M. Rosario Fournier);
- c) soutien au service ferroviaire ;
- d) obtention du statut de centre collégial de transfert de technologie (CCTT) par le centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN) – Appui de la ville de Gaspé à la proposition ;
- e) avis de motion ;
- f) fermeture possible le samedi et ajustement des heures durant la semaine – Bureau de poste de l'Anse-à-Valleau ;

et que le point 4.5 a) Paiement des comptes est rayé de l'ordre du jour.

Les points à l'ordre du jour sont donc les suivants :

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE.**
- 2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3.- **OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
- 4.- **SERVICES MUNICIPAUX**
  - 4.1 **Protection contre les incendies**
  - 4.2 **Urbanisme, aménagement et environnement**
  - 4.3 **Loisirs et culture**
    - a) chalet des sports de York – Paiement de factures;
    - b) installation d'une fosse septique au bureau d'accueil touristique de l'Anse-à-Valleau;
    - c) installation d'un déclin de bois sur les bâtiments de la patinoire de Wakeham;
    - d) activités dans les aréas durant la semaine de relâche scolaire du 3 au 9 mars 2014;
    - e) projet d'exposition et d'ateliers de Linda Rutemberg au musée de la Gaspésie;
  - 4.4 **Travaux publics**
  - 4.5 **Services administratifs**
    - a) abrogation de la résolution 08-02-07 (modification de la résolution 97-12-50);
    - b) abrogation de la résolution 12-12-13 (Avis de retrait de la mutuelle des municipalités du Québec);
  - 4.6 **Services juridiques et Greffe**
    - a) commission municipale – Comité de développement local de Cap-aux-Os;
  - 4.7 **Direction générale**
    - a) adhésion RVIEQ 2014;
- 5.- **ADOPTION DES RÈGLEMENTS**
  - a) adoption du règlement 1156-11-11;
- 6.- **AVIS DE MOTION**
- 7.- **RAPPORT DES COMITÉS.**
  - a) comité consultatif d'urbanisme;
- 8.- **AFFAIRES NOUVELLES**

- a) fermeture d'une section de l'ancienne route 6 – Lot 2 428 342, cadastre du Québec (M. Lewis Annett);
- b) fermeture d'une section de l'ancienne route 6 – Lot 5 291 883, cadastre du Québec (M. Rosario Fournier);
- c) soutien au service ferroviaire ;
- d) obtention du statut de centre collégial de transfert de technologie (CCTT) par le centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN) – Appui de la ville de Gaspé à la proposition ;
- e) avis de motion ;
- f) fermeture possible le samedi et ajustement des heures durant la semaine – Bureau de poste de l'Anse-à-Valleau ;

**9.- QUESTIONS DU PUBLIC**

RÉS. 14-02-40

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par le conseiller Réginald Cotton,  
 ET résolu à l'unanimité,  
 QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

RÉS. 14-02-41

**CHALET DES SPORTS DE YORK –  
 PAIEMENT DE FACTURES**

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction du chalet des sports et de la patinoire de York;

CONSIDÉRANT les factures suivantes :

- Les Rénovations C.M. pour des travaux supplémentaires de plomberie au montant de 1 375,28 \$ plus les taxes applicables;
- Atelier d'usinage Gaspé Machine Works inc. pour la fabrication de protection des fenêtres du chalet au montant de 968.50 \$ plus les taxes applicables;
- Tech-Plan pour le suivi du chantier au montant de 580.00 \$ plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QU'il est requis de payer ces factures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,  
 ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le directeur des Services administratifs à payer les factures de Les Rénovations C.M. au montant de 1 375,28 \$ plus les taxes applicables, Atelier d'usinage Gaspé Machine Works inc. au montant de 968,50 \$ plus les taxes applicables et Tech-Plan au montant de 580.00 \$ plus les taxes applicables et ce pour le projet de reconstruction du chalet des sports de York.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1220-13.

RÉS. 14-02-42

**INSTALLATION D'UNE FOSSE SEPTIQUE AU BUREAU  
 D'ACCUEIL TOURISTIQUE DE L'ANSE-À-VALLEAU**

CONSIDÉRANT l'installation d'une fosse septique au bureau d'accueil touristique de l'Anse-à-Valleau;

CONSIDÉRANT les factures afférentes à ces travaux, soit :

- Transport Dupuis et Dupuis inc. au montant de 2 214,94 \$ taxes incluses;
- Béton Provincial au montant de 2 414.48 \$ taxes incluses.

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder au paiement de ces deux factures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le directeur des Services administratifs à payer les factures de Transport Dupuis et Dupuis inc. au montant de 2 214,94 \$ taxes incluses et de Béton Provincial au montant 2 414.48 \$ taxes incluses.

QUE le montant de ces factures afférentes à l'installation d'une fosse septique au bureau d'accueil touristique de l'Anse-à-Valleau soit imputé au surplus non affecté.

RÉS. 14-02-43

#### INSTALLATION D'UN DÉCLIN DE BOIS SUR LES BÂTIMENTS DE LA PATINOIRE DE WAKEHAM

CONSIDÉRANT la nécessité de refaire le revêtement extérieur des deux petits bâtiments de la patinoire de Wakeham;

CONSIDÉRANT le choix de le refaire en déclin de bois;

CONSIDÉRANT les demandes de prix réalisées auprès de deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse conforme est celle de Magasin Coop de Rivière-au-Renard et que celle-ci a été retenue;

CONSIDÉRANT la facture de Magasin Coop de Rivière-au-Renard pour la fourniture de matériaux au montant de 2 520,75 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de payer cette facture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le directeur des Services administratifs à payer la facture de Magasin Coop de Rivière-au-Renard au montant de 2 520,75 \$ plus les taxes applicables pour la fourniture des matériaux nécessaires à la réfection du revêtement extérieur des bâtiments de la patinoire de Wakeham.

QUE le montant de ces factures soit imputé au règlement 1220-13.



RÉS. 14-02-44

ACTIVITÉS DANS LES ARÉNAS DURANT LA SEMAINE  
DE RELÂCHE SCOLAIRE DU 3 AU 9 MARS 2014

CONSIDÉRANT la tarification des activités dans les arénas de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gaspé d'offrir des activités sportives attrayantes pour la population en général et pour les jeunes en particulier;

CONSIDÉRANT les créneaux disponibles aux arénas de Gaspé et de Rivière-au-Renard durant la semaine de relâche scolaire entre le 3 et 9 mars 2014;

CONSIDÉRANT la proposition d'activités gratuites établis par la Direction des loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la Direction des loisirs et de la culture à offrir à la population des activités gratuites dans les arénas, et ce, dans les créneaux laissés libres par les activités régulières durant la semaine de relâche du 3 au 9 mars 2014.

RÉS. 14-02-45

PROJET D'EXPOSITION ET D'ATELIERS DE  
LINDA RUTENBERG AU MUSÉE DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT le projet de l'artiste photographe Linda Rutenberg d'éditer un livre de prestige de photographies de la Gaspésie en hiver;

CONSIDÉRANT QUE la sortie du livre sera assortie d'une exposition de photographies et de conférences dans plusieurs lieux de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le musée de la Gaspésie sis à Gaspé est un des lieux retenus pour cet événement;

CONSIDÉRANT QU'après discussion, l'artiste a offert de surcroît à la Ville de Gaspé l'opportunité de présenter gratuitement des ateliers d'initiation à la photographie aux enfants de la Ville selon des modalités qui restent à préciser;

CONSIDÉRANT l'intérêt de cet événement et de cet offre et la visibilité ainsi offerte à Gaspé par cette artiste de renommée internationale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal confirme sa participation financière au projet de livre et d'exposition de Linda Rutenberg : « La Gaspésie au bord de l'infini » pour un montant de 2 500 \$.

QUE le directeur des loisirs et de la culture soit autorisé à discuter avec l'artiste ou ses représentants des modalités de versement de la participation de la Ville et de mise en place des ateliers de photographies offerts à la jeunesse de Gaspé.

QUE la dépense soit imputée aux codes budgétaires 02-702-51-970 (1 500 \$) et 02-702-90-999 (1 000 \$).

RÉS. 14-02-46

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 08-02-07  
(MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 97-12-50)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 08-02-07, l'escompte accordé à tout citoyen (individu ou entreprise) qui acquitte en entier son compte de taxes avant l'échéance du 1<sup>er</sup> versement s'établit à 3%;

CONSIDÉRANT certaines mesures prises lors de l'élaboration du budget 2014, dont l'abolition de l'escompte de 3%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la résolution 08-02-07 soit abrogée.

RÉS. 14-02-47

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 12-12-13 -  
(AVIS DE RETRAIT DE LA MUTUELLE  
DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC)

CONSIDÉRANT la résolution 12-12-13 qui confirmait le retrait de la Mutuelle des municipalités du Québec pour le service d'assurances générales;

CONSIDÉRANT QU'après analyse et discussions auprès de notre assureur actuel, soit la Mutuelle des municipalités du Québec, il est préférable de poursuivre l'association avec celui-ci pour la prochaine année, et aussi revoir en profondeur notre dossier d'assurances de dommages;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la résolution 12-12-13 soit abrogée,

QU'un comité formé du directeur des Services administratifs, de la greffière, du directeur général, du conseiller Patrice Quenneville ou en remplacement la conseillère Carmelle Mathurin, soit mis en place afin d'évaluer le contenu de l'ensemble des biens assurables ainsi que les valeurs déclarées.

QU'une proposition finale soit soumise au Conseil municipal pour recommandation d'ici le premier juin prochain.

RÉS. 14-02-48

COMMISSION MUNICIPALE – COMITÉ  
DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE CAP-AUX-OS

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement local de Cap-aux-Os a adressé une demande de révision périodique à la Commission municipale du Québec pour obtenir une exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 1826, boulevard Forillon à Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la Commission doit consulter la municipalité concernée pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé se prononce en faveur de l'exemption demandée.

RÉS. 14-02-49

ADHÉSION AU RÉSEAU DES VILLES INNOVANTES  
DE L'EST DU QUÉBEC (RVIEQ) – 2014

CONSIDÉRANT QUE le Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec (RVIEQ) est un regroupement informel de municipalités disposant minimalement d'une présence collégiale et partageant des préoccupations similaires relativement au développement économique et à l'innovation en périphérie des grands centres ;

CONSIDÉRANT QUE le RVIEQ c'est la voix des villes innovantes de l'Est-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le RVIEQ c'est une alliance stratégique nous permettant d'exprimer nos réalités propres, de nous attaquer ensemble à des projets jugés porteurs et prioritaires ;

CONSIDÉRANT QUE le RVIEQ c'est coopérer et se soutenir mutuellement dans la prise en charge de nos enjeux de développement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler notre adhésion au RVIEQ pour l'année 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Gaspé confirme son adhésion au Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec pour l'année 2014.

QUE le directeur général soit autorisé à signer les documents requis.

QUE la dépense de 1875 \$ soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-494

RÉS. 14-02-50

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1156-11-11

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement deux jours juridiques avant ce jour, en avoir fait la lecture, en dispensent la lecture et de ce fait selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, il n'est pas requis d'en faire publiquement la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu, la conseillère Carmelle Mathurin se retire des discussions et ne vote pas,

QUE le règlement portant le numéro 1156-11-11, règlement amendement le règlement de zonage 1156-11 en Abrogeant et remplaçant l'article 11.1 SERVICE COMPLÉMENTAIRE À UNE HABITATION, en remplaçant le titre du CHAPITRE 17 ÉLEVAGE, en

ajoutant l'article 17.2 FORESTERIE (A-3), en ajoutant un dix-neuvième point à l'article 23.3.4 NORMES DE PROTECTION DANS LES ZONES DE GRAND COURANT (0-20 ANS), en modifiant le premier paragraphe de l'article 25.4 CONSTRUCTION SUR UN TERRAIN DÉROGATOIRE, en créant la zone HB-163-2 à même la zone HB-163-1, en modifiant les usages autorisés dans la zone PA-144 afin d'y permettre l'usage conditionnel 551 (Vente au détail de véhicules à moteurs), en modifiant les usages autorisés dans la zone PA-147 afin d'y permettre l'usage Récréation et loisirs (R-2), mais soumis à un PIA, en modifiant les usages autorisés dans la zone ME-203 afin d'y permettre l'usage Foresterie (A-3), soit adopté.

RÉS. 14-02-51

ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2014

IL est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 février 2014 soit accepté avec ses recommandations.

RÉS. 14-02-52

FERMETURE D'UNE SECTION DE L'ANCIENNE ROUTE 6 –  
LOT 5 428 342, CADASTRE DU QUÉBEC  
(M. LEWIS ANNETT)

CONSIDÉRANT la résolution 13-09-13;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, dans un avis publié dans la gazette officielle du Québec, le 8 juin 1974, a rétrocédé les droits à la municipalité d'une section de l'ancienne route 6;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé cédera sous peu cette partie de route désaffectée (ancienne route 6) constituée du lot 5 428 342, cadastre du Québec, à M. Lewis Annett ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fermer cette section de route désaffectée ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur les compétences municipales, la fermeture de rue peut se faire par résolution ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil statue et décrète que la section de l'ancienne route 6, connue et désignée comme étant le lot 5 428 342, cadastre du Québec, soit fermée comme chemin public à toutes fins que de droit, même si elle avait été ouverte comme chemin public ou est devenue chemin public par destination.

RÉS. 14-02-53

FERMETURE D'UNE SECTION DE L'ANCIENNE ROUTE 6 –  
LOT 5 291 883, CADASTRE DU QUÉBEC  
(M. ROSARIO FOURNIER)

CONSIDÉRANT la résolution 13-02-22;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, dans un avis publié dans la gazette officielle du Québec, le 25 septembre 1985, a rétrocédé les droits à la municipalité d'une section de l'ancienne route 6;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé cédera sous peu cette partie de route désaffectée (ancienne route 6) constituée du lot 5 291 883, cadastre du Québec, à M. Rosario Fournier ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fermer cette section de route désaffectée ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur les compétences municipales, la fermeture de rue peut se faire par résolution ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil statue et décrète que la section de l'ancienne route 6, connue et désignée comme étant le lot 5 291 883, cadastre du Québec, soit fermée comme chemin public à toutes fins que de droit, même si elle avait été ouverte comme chemin public ou est devenue chemin public par destination.

RÉS. 14-02-54

#### SOUTIEN AU SERVICE FERROVIAIRE

CONSIDÉRANT QUE les services de transport ferroviaire de passagers et de marchandises sont essentiels pour le développement économique et social de la Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement de personnes et de marchandises par voie ferrée constitue le moyen de transport le plus écologique, et qu'il appuie donc les engagements et les objectifs visant à réduire l'utilisation des combustibles fossiles et les émissions de gaz à effet de serre aux niveaux international, national, provincial et local ;

CONSIDÉRANT QUE le transport ferroviaire des passagers est un service fondamental qui permet à de nombreuses personnes d'avoir accès à des services de santé et services sociaux centralisés et que la réduction ou l'élimination de ces services créera des obstacles pour certaines personnes d'avoir accès à ces services ;

CONSIDÉRANT QUE les obstacles pour obtenir des services de santé et services sociaux essentiels nuiront de façon disproportionnée aux membres les plus vulnérables de la société : les personnes âgées et les personnes qui ont un revenu fixe ;

CONSIDÉRANT QUE les analyses des coûts démontrent que la construction et l'entretien de voies ferroviaires coûtent beaucoup moins cher que la construction et l'entretien de routes ;

CONSIDÉRANT QUE les déplacements en train sont beaucoup plus sûrs et sécuritaires que les déplacements en automobile ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral du Canada n'a pas investi adéquatement dans le transport ferroviaire des passagers, ce qui va à l'encontre des politiques publiques mises en œuvre dans la plupart des autres pays occidentaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'investissement inadéquat au budget de Via Rail a entraîné une réduction importante des services (nombre de jours de déplacement disponibles, fermeture de stations et résiliation de contrats), ce qui a eu comme résultat une réduction du nombre de passagers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Gaspé :

- exhorte le gouvernement fédéral du Canada à réinvestir dans le transport ferroviaire des passagers et établir une stratégie de transport ;
- exhorte également le gouvernement fédéral du Canada d'investir dès maintenant dans le réseau ferroviaire de la Gaspésie.

RÉS. 14-02-55

OBTENTION DU STATUT DE CENTRE COLLEGIAL  
DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE (CCTT) PAR  
LE CENTRE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECHERCHE  
EN IMAGERIE NUMÉRIQUE (CDRIN) – APPUI DE LA VILLE  
DE GASPÉ À LA PROPOSITION

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de Matane a débuté en 2010 les opérations de son Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN) ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a suscité un investissement tant public que privé de plus de 5 millions de dollars en infrastructures et en équipement ;

CONSIDÉRANT QUE ce centre a permis à l'Est-du-Québec d'être doté de plusieurs systèmes de capture de mouvements afin de les optimiser et de les faire évoluer au bénéfice des PME d'ici ;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de Matane entreprend des démarches pour faire reconnaître le CDRIN comme Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) ;

CONSIDÉRANT la valeur ajoutée au niveau de l'attractivité d'un pôle technologique pour la Ville de Matane ;

CONSIDÉRANT QUE le rôle d'un tel centre pour la création d'emplois et la rétention des jeunes en région ;

CONSIDÉRANT QUE l'importance qu'accordent les élus de la Ville de Gaspé à la diversification économique régionale ;

CONSIDÉRANT les efforts que les villes de l'Est-du-Québec doivent consentir dans le but de concurrencer l'attractivité des principaux centres urbains ;

CONSIDÉRANT QU'un CCTT en imagerie numérique contribuerait au développement économique de notre municipalité et du Québec en général dans leurs secteurs d'expertise ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal fasse connaître au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, monsieur Pierre Duchesne, que la Ville de Gaspé appuie sans équivoque la demande du Cégep de Matane pour faire reconnaître le Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN) comme Centre collégial de transfert de technologie (CCTT).

RÉS. 14-02-56

#### AVIS DE MOTION

Le conseiller Ghislain Smith donne avis qu'il sera présenté à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 950 000 \$.

RÉS. 14-02-57

#### FERMETURE POSSIBLE LE SAMEDI ET AJUSTEMENT DES HEURES DURANT LA SEMAINE – BUREAU DE POSTE DE L'ANSE-À-VALLEAU

CONSIDÉRANT la correspondance du 10 février 2014 du chef de zone locale de Gaspé avisant la municipalité que Postes Canada envisage de fermer le bureau de poste de l'Anse-à-Valleau le samedi et diminuer les heures de service durant la semaine ;

CONSIDÉRANT QUE nous constatons de plus en plus au cours des dernières années la diminution de services offerts par Postes Canada sur notre territoire et que cela est inacceptable pour la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'un examen de l'achalandage d'un bureau de poste ne doit pas être le seul critère afin de diminuer les services à la clientèle ;

CONSIDÉRANT QUE les services de Postes Canada constituent des services essentiels à une population ;

CONSIDÉRANT QUE nos populations ont les mêmes droits que les autres citoyens canadiens demeurant dans des villes plus peuplées ;

CONSIDÉRANT QUE nous ne sommes pas des citoyens de second ordre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes, l'honorable Lisa Raitt, de surseoir cette décision et demander à ses représentants locaux de refaire leur devoir afin de maximiser les services offerts à notre population et à la même hauteur que les autres citoyens canadiens demeurant dans des villes plus peuplées.

À 20 h 15, la période de questions est ouverte.

#### Intervenants

Nathasia William

#### Objets

Fait le point pour que la Ville aille en appel.

Tout forage à venir soit appuyé d'une étude hydrologique plus approfondie ou élargie.

Lise Chartrand

Demande d'aller en appel.

Mathieu Drouin

Appui de l'UMQ (\$) ?

Daniel Rioux  
immédiatement.

Demande d'aller en appel

Mme Birch

Pourquoi le moratoire du gaz de schiste ne se rend pas jusqu'à Gaspé ?

RÉS. 14-02-58

#### FERMETURE DE LA SÉANCE

À 21 h, aucune autre question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

---

MAIRE

---

GREFFIER-ADJOINT